

## Conditions générales de vente – EXTERNE OFFICE

**Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent aux formations en présentiel et distanciel, ainsi qu'aux consultations en ligne à partir du site Internet [sazoulay-formation.com](http://sazoulay-formation.com) fournie par la société EXTERNE OFFICE - RCS Lyon 479 347 981 00017 ayant son siège social au 9 Chemin de Chantegrillet 69110 SAINTE FOY LES LYON - France**

### 1. Application des conditions générales de vente

Le fait pour le Client de passer commande auprès de EXTERNE OFFICE pour un ou plusieurs services de formation, de choisir et valider un ou plusieurs services de formation, implique la consultation préalable des présentes CGV et leur acceptation automatique et sans réserve. En conséquence, le Client reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des présentes CGV ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de EXTERNE OFFICE, prévaloir sur ces CGV. EXTERNE OFFICE se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis les présentes CGV qui s'appliqueront automatiquement pour les commandes futures.

### 2. Commande

En signant une convention de formation ou un devis/commande émis par EXTERNE OFFICE, le Client déclare accepter sans réserve les termes de ladite commande ainsi que l'intégralité des présentes CGV et certifie avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes CGV.

### 3. Les documents légaux

EXTERNE OFFICE possède un numéro d'activité au titre des organismes de formation : le n° 82691055169, qui ne vaut pas agrément de l'Etat. Les obligations incombant aux dispensateurs de formation professionnelle qui s'appliquent aux formations en présentiel et/ou ouvertes et à distance se traduisant par l'établissement des documents légaux obligatoires, EXTERNE OFFICE peut établir sur simple demande :

- Une convention de formation ou un contrat individuel de formation (particulier),
- Une attestation de connexion (document retraçant le décompte des temps de connexion) et/ou une attestation de présence en cas de formule mixte (présentiel/distanciel),
- Un certificat de réalisation,
- Une attestation de suivi du parcours formation (ou attestation d'assiduité).

**Dans le cas d'une commande passée par un salarié autonome, la convention de formation sera remplacée par un contrat individuel de formation.**

### 4. Tarifs, facturation et modes de règlement

Les tarifs correspondants aux formations en ligne sont valables pour toute session interentreprises et sont disponibles sur le site [sazoulay-formation.com](http://sazoulay-formation.com). Toutes autres options (présentiel, distanciel, coaching, intra...), formulées sur simple demande à EXTERNE OFFICE, seront transmises sous la forme d'un devis. EXTERNE OFFICE se réserve le droit de modifier ces tarifs à tout moment.

EXTERNE OFFICE se réserve le droit de suspendre l'exécution d'une commande passée avec un Client avec lequel il existerait un litige.

#### - pour un salarié autonome :

- \* compléter le formulaire en ligne – rubrique « contact »
- \* signer le bon de commande et/ou le contrat individuel de formation
- \* payer par chèque ou virement 30 % de la formation à la signature du contrat ou du bon de commande, le solde à l'issue convenue de la période de formation.

#### - pour une entreprise :

- \* signer un bon de commande et une convention de formation ;
- \* régler l'acompte convenu à réception de facture, et au plus tard 15 jours après la livraison des identifiants de connexion. Le solde étant à régler à l'issue convenue de la période de formation dans un délai de 30 jours maximum. Toute subrogation de paiement par un OPCO devra être signalée à EXTERNE OFFICE avant le 1<sup>er</sup> jour de formation ; à défaut, le client s'engage à régler les sommes dues directement à EXTERNE OFFICE.
- \* régler la partie « formation en présentiel » ou « accompagnement individuel » ou « atelier de mise en pratique » ou « conférence » dans les mêmes conditions que la partie « formation à distance » ;

#### - pour une école / un campus / un organisme de formation :

- \* signer un contrat de prestation ou de sous-traitance;
- \* régler 30% de la partie « formation à distance », ainsi que l'option « tutorat » le cas échéant, et/ou de la partie « formation présentielle » à réception de facture d'acompte, et au plus tard 15 jours après la livraison des identifiants de connexion. Le solde étant à régler à l'issue convenue de la période de formation dans un délai de 30 jours maximum. Toute subrogation de paiement par un OPCO devra être signalée à EXTERNE OFFICE avant le 1<sup>er</sup> jour de formation ; à défaut, le client s'engage à régler les sommes dues directement à EXTERNE OFFICE.

### Modes de règlement :

- Soit par virement au CREDIT AGRICOLE : IBAN FR76 1780 6001 7874 7100 0100 037

- Soit par chèque libellé à l'ordre de **EXTERNE OFFICE** à adresser à : **EXTERNE OFFICE 9 Chemin de Chantegrillet – 69110 Sainte-Foy-Lès-Lyon**

### 5. Conditions de règlement en cas d'annulation

**Tout cas d'annulation doit être signalé par écrit (e-mail a minima) à EXTERNE OFFICE.**

=> **Dans le cas d'une formation en présentiel et atelier de mise en pratique**, les conditions d'annulation suivantes s'appliquent :

- entre le **14e et le 7e jour** précédant la formation, **30%** du montant total de la formation vous seront facturés avec possibilité de reporté une fois l'inscription ;
- si l'annulation intervient **moins de 7 jours** avant la formation, **50%** du montant total de la formation vous seront facturés, avec possibilité de reporté une fois l'inscription.

=> **Dans le cas d'un accompagnement individuel en présentiel ou d'une classe virtuelle ou d'une conférence en présentiel ou distanciel**, les conditions d'annulation suivantes s'appliquent :

- entre le **7e jour et 48 heures** avant l'intervention, **50%** du montant de la séance vous seront facturés, avec possibilité de reporté une fois la séance.
- **moins de 48 heures** avant l'intervention, **100%** du montant de la séance vous seront facturés, avec possibilité de reporter une fois la séance.

=> **Dans le cas d'une formation à distance seulement**, les conditions de règlement en cas d'annulation suivantes s'appliquent : **aucun remboursement ne peut être demandé après réception des identifiants de connexion** ; aucune prolongation de délai ne peut être accordée pour l'utilisation du service excepté en cas de force majeure (sur présentation d'un justificatif). De plus, après communication du gabarit contenant les adresses électroniques des apprenants, soit au maximum 7 jours ouvrés avant le 1<sup>er</sup> jour de formation, **des frais pour changement d'apprenant ou allongement de durée de formation/accompagnement individuel sont appliqués après devis accepté.**

### 6. Accès au service en ligne

EXTERNE OFFICE confie les services de formation en ligne, complémentaires aux formations en présentiel, à son partenaire AB LEARN portant la marque « Le français des pros® ». Le service en ligne est permanent sur la plateforme choisie par AB LEARN : AGORA INFINITY et/ou 360LEARNING, sauf cas de force majeure, interventions de maintenance ou tout autre évènement indépendant de la volonté de EXTERNE OFFICE ou de son partenaire AB LEARN. L'impossibilité

d'utiliser le service de formation acheté pour quelque cause que ce soit, notamment pour incompatibilité avec le matériel déjà possédé par le Client, ne peut en aucun cas donner lieu à dédommagement ou à annulation de l'achat auprès de EXTERNE OFFICE, sauf disposition contraire de l'article 5 des présentes CGV. En cas de difficultés d'accès au site, une assistance est disponible par mail à [contact@sazoulay-formation.com](mailto:contact@sazoulay-formation.com) du lundi au vendredi de 9h à 18h. Une réponse vous sera donnée sous 24 à 72h.

### 7. Modalités de mise à disposition des services de formation

Toute formation en présentiel est précédée d'une convocation, assortie du programme et des modalités d'accès au lieu de formation, envoyée au(x) participant(s) au minimum 10 jours avant le début de la formation. La mise à disposition des services en ligne est effectuée par l'envoi au Client soit d'un e-mail d'invitation contenant un accès à la création des éléments d'identification, soit d'un identifiant et d'un mot de passe qui lui permettront d'accéder aux formations commandées. Elle est effective à partir de la validation de l'acompte et pour une période limitée stipulée dans le devis/bon de commande.

**Sur 360Learning uniquement, les sessions de formation à distance commencent le 21 du mois et se terminent le 19 du mois du terme convenu de la formation** : si le 21 tombe dans un jour non travaillé, il est reporté au 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> jour suivant ; pour le 19, 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> jour précédent.

Le mot de passe et l'identifiant qui permettent au Client de s'identifier et de se connecter au site sont personnels et confidentiels. Le Client s'engage à les conserver secrets et à ne les transmettre à quiconque sous quelque forme que ce soit. Toute connexion ou transaction effectuée aux moyens de ces éléments d'identification est réputée réalisée par le Client.

### 8. Règles d'usage de la connexion à Internet

Le Client qui se connecte sur le site déclare connaître et accepter les caractéristiques et limites des connexions à Internet.

Notamment le Client reconnaît :

- qu'il est seul responsable de l'usage qu'il fait de la/des formation(s) mises à sa disposition,
- que la communication de ses éléments d'identification est faite sous sa propre responsabilité,
- qu'il a connaissance de la nature de l'Internet (performances techniques, temps de réponse pour interroger ou consulter,...),
- qu'il lui appartient de s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur lui permettent d'accéder correctement aux formations commandées,
- qu'il lui appartient de prendre les mesures appropriées de protection et de sauvegarde de ses propres données et logiciels de la contamination par d'éventuels virus pouvant circuler à travers le Site.

**En conséquence, EXTERNE OFFICE n'encourt aucune responsabilité pour tous dommages directs ou indirects découlant de l'usage du site.**

### 9. Validité des échanges électroniques

Les enregistrements effectués sur le Site ou par voie électronique font foi entre les parties contractantes. En conséquence, le Client accepte que lesdits enregistrements reçoivent la même force probante qu'un écrit signé de manière manuscrite.

### 10. Validité contractuelles des informations

Les textes des services présentés n'ont pas de caractère contractuel. Les informations figurant sur le serveur ont été rédigées de bonne foi par des spécialistes. EXTERNE OFFICE ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des éventuelles erreurs retranscrites dans ces informations.

### 11. Propriété intellectuelle des contenus

Le contenu du Site lui-même ainsi que tous les supports de formation ou de conférence, papier, ou numériques téléchargeables ou non, créés par EXTERNE OFFICE, dans le Site ou sur les plateformes AGORA INFINIY ou 360LEARNING, ainsi que l'ensemble de leurs contenus à savoir notamment les titres, textes, exercices, vidéos, images, illustrations, fiches (ci-après dénommés « Les Supports »), sont la propriété matérielle et immatérielle entière et exclusive de EXTERNE OFFICE, conceptrice et créatrice des Supports. Pour les seuls besoins de la réalisation des formations/interventions commandées, EXTERNE OFFICE consent au Client qui l'accepte, sous réserve du paiement intégral du prix, une licence non-exclusive de consultation et d'usage de ces supports et contenus pour une durée limitée, à savoir la durée de la formation/intervention commandée. Cette licence est individuelle et réservée au Client inscrit à la session présentielle ou possédant des codes d'accès et des identifiants qui lui sont personnels et qui ne peuvent en aucun cas être transmis à des tiers. Il est donc interdit au Client de reproduire, c'est-à-dire copier et/ou transmettre, c'est-à-dire diffuser, de quelque manière que ce soit et à quelque titre que ce soit, tout ou partie des Supports et de la Marque dont il ne possède en rien la propriété matérielle et immatérielle.

L'ensemble des droits, et notamment les droits d'auteur sur les Supports® et les droits sur la Marque sont la propriété d'EXTERNE OFFICE qui se réserve le droit de poursuivre toutes infractions au présent Article 11 par les actions en contrefaçon et/ou en concurrence déloyale, passibles respectivement de sanctions pénales (3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende) et/ou civiles (dommages et intérêts).

### 12. Non-validité partielle

Si l'une des clauses des CGV venait à être déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions n'en demeurerait pas moins valables.

### 13. Non-renonciation

Le fait par EXTERNE OFFICE de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées aux présentes ne saurait être interprété comme une renonciation définitive à l'obligation en cause.

### 14. Informations nominatives

Les données personnelles du Client qui sont collectées par EXTERNE OFFICE ne sont pas vendues ; elles sont nécessaires au traitement, au suivi et à l'exécution de sa commande pour le strict établissement de documents contractuels (devis, facture, attestation de suivi...). Elles sont transmises aux partenaires de EXTERNE OFFICE qui interviennent dans l'exécution de cette commande pour permettre notamment l'identification du Client aux fins de connexion. EXTERNE OFFICE a établi une Charte des Données Personnelles, accessible dans la rubrique « Mentions Légales » du site [sazoulay-formation.com](http://sazoulay-formation.com), qui détaille les types de données collectées, les traitements réalisés par EXTERNE OFFICE et leur durée de conservation mais également les droits des Clients sur ces données.

### 15. Droit applicable et attribution de compétence

Les présentes CGV sont régies, tant pour leur interprétation que pour leur exécution, par la loi française. En cas de litige, les parties conviennent de résoudre préalablement leur litige à l'amiable dans un délai de 3 mois, renouvelable 1 fois avec l'accord des parties. A défaut de résolution amiable, tout différend relatif aux présentes CGV sera soumis aux juridictions compétentes de Lyon.